



ARRETE du 8 juillet 2020

modifiant l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles R.6152-318 à R.6152-323 ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales et la proclamation des résultats par le bureau de vote en date du 2 juillet 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 3 de l'arrêté susvisé du 4 octobre 2019 est modifié comme suit :

En application du 3° de l'article R.6152-318 du code de la santé publique, sont nommés au conseil de discipline en qualité de représentants élus des praticiens hospitaliers :

4. Section radiologie, liste présentée par CMH/INPH/SNAM-HP

Titulaire :

- M. le docteur Jacques ALBISETTI - CH de Fécamp en remplacement de M. le docteur Pascal BEROUD – CH de Meaux-Marne-la-vallée-Coulommiers.

Article 2

Le mandat du membre titulaire nommé par le présent arrêté prend effet à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté est publié sur le site Internet du Centre national de gestion.

La directrice générale
du centre national de gestion

Eve Parier